



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

DATE DE CONVOCATION :	11 SEPTEMBRE 2020	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	11 SEPTEMBRE 2020		Présents : 31
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Patrick PROISY, Maire de FACHES THUMESNIL,

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine TABUTAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire à l'unanimité.

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Blandine ABI RAMIA, Leilya BOUVIER, Laurent DAUDRUY, Guy DELAVIGNE, Sophie DERETZ, Elise DESTREBECQ, Maryse DEVROUTE, Frédéric DUMORTIER, Jean-Louis HACCART, Pierre HERBAUX, Laurent HOUBE, Laurence LEJEUNE, Michel LEMAIRE, Bernadette LEPOUTRE, Christopher LIENARD, Didier MAHÉ, Violaine MAREIGNER, Nicolas MAZURIER, Olivier NILES, Fabien PODSIADLO-REGNIER, Catherine POUTIER-LOMBARD, Patrick PROISY, Sébastien ROCHE, Murielle ROLLINGER, Serge ROSE, Frédérique SEELS, Christine TABUTAUD, Manuelle THELLIER, Laëtitia THOMAS, Alain TOQUEC, Arnaud VOLANT ;

Étaient excusés : Marie-Laure LEDOUX : pouvoir à Laurence LEJEUNE, Marie-Madeleine WALLARD : pouvoir à Sophie DERETZ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE LILLE - 50 RUE JEAN JAURES - 59155 FACHES THUMESNIL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

DEL N° 2020/068

**DÉLÉGATION : URGENCES ÉCOLOGIQUES & AMÉNAGEMENT
RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTOPHER LIÉNARD
OBJET : DÉCLARATION DE LA VILLE EN URGENCE ÉCOLOGIQUE ET PRÉSENTATION DES PREMIÈRES ACTIONS DE MOBILISATION CITOYENNE FACE AUX URGENCES ÉCOLOGIQUES**

Considérant la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes comme les canicules, les sécheresses, les incendies de forêts...

Considérant le rapport scientifique de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de 2019, indiquant que la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine – 1 million d'espèces sont menacées d'extinction - et que le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier,

Considérant que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) fait un lien entre l'apparition de pandémies telles que le Covid19 et l'impact des activités humaines sur les écosystèmes,

Considérant les conclusions alarmantes des rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), dont le dernier a été remis en octobre 2018 au maire de la commune par un collectif citoyen, et notamment :

- que les impacts du réchauffement planétaire sur les systèmes naturels et humains sont déjà visibles. De nombreux écosystèmes terrestres et océaniques et certains des services qu'ils rendent ont déjà changé sous l'effet du réchauffement planétaire,
- que les risques futurs liés au climat dépendent du rythme, de l'intensité maximale et de la durée du réchauffement,
- que selon les projections, les risques liés au climat pour la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et la croissance économique devraient augmenter en cas de réchauffement planétaire de 1,5 °C, et davantage en cas de réchauffement de 2 °C
- que dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime, les émissions anthropiques mondiales nettes de CO2 diminuent d'environ 45 % depuis les niveaux de 2010 jusqu'en 2030, devenant égales à zéro vers 2050,

Considérant que, selon les chiffres officiels de Santé Publique France, 1700 décès sont liés tous les ans à la pollution de l'air dans la métropole lilloise, soit environ 25 décès par an dans notre ville en ramenant ce chiffre à notre population, soit un décès tous les 15 jours en moyenne environ, et que de nouvelles études démontrant les graves impacts de cette pollution sur notre santé par son lien avec de nombreuses pathologies sont régulièrement publiées,

Considérant que plus de 3 enfants sur 4 sont exposés à un air pollué en France selon l'Organisation Mondiale de la Santé, qui la considère comme l'une des principales menaces à la santé des enfants, représentant près d'un décès sur 10 chez les enfants de moins de cinq ans dans le monde. Toujours selon l'OMS, les enfants qui ont été exposés à des niveaux élevés de pollution atmosphérique risquent davantage de souffrir plus tard dans la vie de maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires. Elle a également un impact sur le développement neurologique et la capacité cognitive infantile et peut déclencher l'asthme et le cancer chez l'enfant,

Considérant que, selon un rapport de 2019 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), limiter le réchauffement à 1,5°C implique de diminuer les émissions mondiales de 7,6 % par an de 2020 à 2030, alors que les engagements pris par les pays du monde dans le cadre de l'accord de Paris de 2015 (et non respectés jusqu'ici, y compris par la France) nous placent selon l'ONU sur une trajectoire de + 3 °C d'ici à 2100,

Considérant les déclarations du secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres en 2018 : "Si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons (...) des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent.",

Considérant que les scientifiques sonnent l'alerte depuis des décennies, et de plus en plus vigoureusement, à tel point que 11 000 d'entre eux ont déclaré l'urgence climatique en 2019, et qu'un millier ont même appelé à la désobéissance civile au début de l'année 2020 devant l'inaction des pouvoirs publics,

Considérant le développement important des mouvements citoyens pour le climat ces dernières années partout dans le monde, jusqu'à dans notre métropole et dans notre Ville,

La Ville de Faches-Thumesnil s'engage à faire tout son possible pour atteindre les objectifs recommandés par les scientifiques et permettant de maintenir une société soutenable, une ville vivable pour ses habitants dans les prochaines décennies.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

DEL N° 2020/068

En particulier :

- La Ville de Faches-Thumesnil reconnaît et fait sien l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C et s'engage donc à faire tout son possible pour réduire d'au moins 45% l'empreinte carbone (émissions directes et indirectes) de notre ville et de ses habitants d'ici 2030 par rapport à 2010.
- La Ville de Faches-Thumesnil reconnaît et fait sien l'objectif d'enrayer l'effondrement de la biodiversité, et s'engage à faire tout son possible pour préserver et redévelopper la biodiversité sur son territoire comme ailleurs.
- La Ville de Faches-Thumesnil reconnaît l'impact sanitaire très important de la pollution de l'air et s'engage à faire tout son possible pour réduire fortement les émissions de polluants atmosphériques directes sur le territoire de la ville et indirectes, et l'exposition des personnes à ces polluants, jusqu'au respect des seuils recommandés par l'OMS pour chacun d'entre eux.
- La Ville de Faches-Thumesnil s'engage à anticiper les impacts des changements climatiques, qui surviendront même si nous parvenons à les limiter, et développer aussi souvent que possible des mesures d'adaptation de la ville à ces impacts.

La Ville de Faches-Thumesnil s'engage par ailleurs :

- À réduire les autres formes de pollution ainsi que sa consommation de ressources non-renouvelables dans le but d'aboutir à une situation où cesse de se creuser notre dette écologique, d'éviter l'épuisement des ressources naturelles et d'améliorer notre résilience aux crises qui pourraient advenir.
- À atteindre ces objectifs avec le souci de la justice sociale et de la démocratie.
- À fournir une information objective et accessible aux citoyens sur l'ampleur de la crise climatique et environnementale.
- À chercher à obtenir des engagements similaires des pouvoirs publics et autres collectivités, et notamment de la MEL, via nos représentants élus.

Afin d'afficher clairement ces engagements et de favoriser la mobilisation générale de ses habitants et de ses parties prenantes, la Ville de Faches-Thumesnil se déclare officiellement en urgence climatique et écologique, s'engage à le faire savoir et à chercher à associer ses habitants et organisations à cette position et à ses engagements en co-construisant avec eux une dynamique de transition écologique rapide face à ces urgences. Une charte d'engagement citoyen pour la transition permet d'acter ce copilotage entre les habitants, la ville et des acteurs locaux volontaires.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Blandine ABI RAMIA, Maryse DEVROUTE, Jean-Louis HACCART, Nicolas MAZURIER, Frédérique SEELS, Alain TOQUEC, Arnaud VOLANT).

Certifié exécutoire
Le Maire,


Patrick PROISY


Mairie de FACHES THUMESNIL
59155 Nord